

AUTO-ÉCOLE NANCÉIENNE

Quartier - Faubourg des 3 Maisons

83 BIS RUE CHARLES KELLER

54000 NANCY



PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition :

Catégorie B + remorque ou semi-remorque de moins de 3,5 tonnes et dont le poids total de l'ensemble véhicule tracteur et remorque est inférieur à 7 tonnes de PTAC.

Conditions requises :

- Avoir minimum 18 ans
 - Être titulaire du permis B
- Durée de la formation pratique : 10 heures

Programme de Formation

- Une formation théorique (sauf si un permis de conduire a été obtenu depuis moins de 5 ans) :

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts stationnement, visibilité-éclairage, conduite pratique, écoconduite et véhicule, usager vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

- Une formation pratique :

L'objectif de cette formation est d'acquérir le niveau des savoirs spécifiques au permis de catégorie BE et celui des savoir-faire relatifs notamment aux opérations préalables de sécurité.

Sont respectivement concernées les matières suivantes :

- le code de la route ;
- la sécurité et la signalisation routière ;
- les vérifications du véhicule avant le départ ;
- l'attelage et le dételage d'un ensemble ;
- la réalisation d'une manœuvre.

Séquence 1 : pratique hors circulation (6 heures minimum)

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

- Les poids et masses
- Les plaques
- Le freinage des remorques
- Les rétroviseurs additionnels
- Les équipements obligatoires de la remorque

Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble

- Signalisation spécifique
- Utilisation des voies

Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ
Savoir atteler – dételé en toute sécurité

Maîtriser son ensemble lors d'une manœuvre en un temps impartie :

L'exercice consiste en une marche arrière sinueuse en faisant passer le véhicule, dans un temps limité, entre des obstacles ou en les contournant, au terme de laquelle le candidat doit effectuer, selon le tirage au sort et la catégorie concernée, un arrêt de précision (axe de l'essieu arrière de la remorque sur la zone blanche matérialisée), ou un stationnement dans une zone matérialisée.

Être préparé à l'interrogation orale :

L'objectif de l'interrogation orale, pour la catégorie BE, est de s'assurer au cours d'un échange entre l'expert et le candidat, que ce dernier possède des connaissances théoriques liées à la sécurité et est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes.

Séquence 2 : pratique en circulation (4 heures minimum)

Maîtriser la conduite du véhicule dans le respect du code de la route avec une remorque en insistant :

- Sur les angles morts,
- Le positionnement sur la voie (rond points, changement de direction)
- La prise en compte des autres usagers,
- L'information et la communication avec les autres usagers,
- L'anticipation,
- Les distances de freinage et d'arrêt,
- Les trajectoires,
- Le croisement
- Le dépassement.

L'EXAMEN

L'examen se déroule en deux phases :

- 1ère phase : hors circulation = le plateau
- 2ème phase : en circulation = hors agglomération et agglomération

Partie hors circulation (Découpée en 4 épreuves) :

1. Vérification de sécurité : 23 points de contrôles concernant des organes de sécurité intérieurs et extérieurs.
2. Un dételage-attelage suivant un protocole bien précis avec 14 points notés.
3. Interrogation orale : 12 fiches théoriques sur la conduite et le comportement du conducteur.
4. Epreuve de maniabilité : 1 manœuvre en marche-arrière entre des piquets, 1 tirée au sort parmi 2 proposées, 5 min pour la réaliser.

- A l'issue de ces 4 épreuves 2 résultats sont possibles :
- Insuffisant : le candidat ne pourra repasser l'épreuve avant un délai notifiant avec le résultat.
- Bon : le candidat part pour l'épreuve de circulation.

Partie circulation

Elle se déroule avec l'ensemble des candidats présents, elle dure 20 à 25 min. Le résultat sera consultable sur le site de la sécurité routière RDV Permis entre 24 et 72 heures.